

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie I: Éléments obligatoires	I.1 Numéro du document NL-BIO-01.528-0006394.2024.001			I.2 Type d'Opérateur <input checked="" type="checkbox"/> Opérateur <input type="checkbox"/> Groupe d'opérateurs		
	I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs Nom Vepo Cheese N.V. Adresse Beneluxweg 1 2411 Bodegraven Pays Pays-Bas Code ISO NL			I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle Autorité Stichting Skal Biocontrole (NL-BIO-01) Adresse Postbus 384 , 8000, Zwolle Pays Pays-Bas Code ISO NL		
	I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs • Préparation • Distribution / Mise sur le marché • Stockage • Importation					
	I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production • (a) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux Méthode de production: – production biologique, sauf durant la période de conversion • (b) Animaux et produits animaux non transformés Méthode de production: – production biologique, sauf durant la période de conversion • (c) Algues et produits de l'aquaculture non transformés Méthode de production: – production biologique, sauf durant la période de conversion • (d) Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine Méthode de production: – production de produits biologiques • (e) Aliments pour animaux Méthode de production: – production de produits biologiques • (f) Vin Méthode de production: – production de produits biologiques					
	Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.					
	I.7 Date, lieu Date 12 décembre 2024 01:34:07 +01 (Europe/Luxem bourg) Nom et signature Stichting Skal Biocontrole Lieu Zwolle (NL)			I.8 Validité Certificat valable du 11/12/2024 au 01/01/2026		

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	II.1 Répertoire des produits		
	Nom du produit		Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848
	Biologische Kaas met kruiden		Biologique
	Geraspte en versneden biologische kaas		Biologique
	Geraspte en versneden biologische kaas		Biologique
	kaas - eko		Biologique
	II.2 Quantité de produits		
	II.3 Informations sur les terres		
	II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs		
	Adresse ou géolocalisation		Activité
Vepo Cheese N.V., Beneluxweg 1, 2411 NG BODEGRAVEN		Distribution / Mise sur le marché	46.33.12 Groothandel in zuivelproducten
Vepo Cheese N.V., Beneluxweg 1, 2411 NG BODEGRAVEN		Importation	46.20.1 import van biologische producten van buiten de EU
Vepo Cheese N.V., Beneluxweg 1, 2411 NG BODEGRAVEN		Préparation	10.51.21 Verwerking van kaas (schonen, raspen, snijden)
Vepo Cheese N.V., Beneluxweg 1, 2411 NG BODEGRAVEN		Stockage	52.10 opslag
Vepo Cheese N.V., Elzenweg 12, 3421 TT OUDEWATER		Préparation	10.51.21 Verwerking van kaas (schonen, raspen, snijden)
Vepo Cheese N.V., Henri Dunantweg 2, 2411 NJ BODEGRAVEN		Distribution / Mise sur le marché	46.20.2 Eerst geadresseerde/ontvanger
Vepo Cheese N.V., Henri Dunantweg 2, 2411 NJ BODEGRAVEN		Stockage	52.10 opslag
II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées			
II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848			
II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant			
II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848			
Nom de l'organisme d'accréditation		Raad voor Accreditatie	
Hyperlien vers le certificat d'accréditation		https://www.rva.nl/alle-geaccrediteerden/c179/	
II.9 Autres informations			
Skalnummer: 016063			